

Etude de besoins complémentaire santé liée à l'affaire n° 211 441 415 4



Etude réalisée pour :

M. AXEL REVELLAT

188 grand rue CHARLES DE GAULLE

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél. : 01 84 25 22 87

E-mail : EVELYNE.REVELLAT@KHPRISANTE.FR

né(e) le 23/05/1995

Etude réalisée par votre Conseiller Prévoyance Santé :

Mme Mireille HATTE

Matricule : 0000070072325 (salarié Allianz)

Tél. : 06 15 40 53 80

E-mail : mireille.hatte@allianz.fr

Adresse :

Vous nous consultez pour un besoin de couverture en santé en complément de votre régime obligatoire d'assurance maladie. Cette étude de besoins nous permet de vérifier que notre offre correspond aux besoins et souhaits que vous avez exprimés ci-dessous. Toutefois, elle ne constitue pas votre contrat d'assurance ni une demande d'adhésion.

VOUS ET LES PERSONNES QUE VOUS SOUHAITEZ ASSURER

Votre situation de famille : **célibataire**

Cette étude concerne :

☒ **Vous**

☐ Votre famille

Prénom	Nom	Date de naissance	Catégorie Sociale	Affiliation
Axel	REVELLAT	23/05/1995	SALARIE OU ETUDIANT CPAM	RG : CPAM

Informations sur les revenus du ménage :

☐ < Seuil CMU

☐ < Seuil Aide à la Complémentaire Santé

LES BESOINS ET LES SOUHAITS QUE VOUS AVEZ EXPRIMES

Pour la garantie Soins, vous ou les membres de votre famille avez-vous des besoins :

Objet	Gamme	Assuré 1
Essentiellement en cas d'hospitalisation ?	Hospi	NON
Minimum, à savoir être remboursé simplement du ticket modérateur sur l'ensemble de vos frais de soins et sans bénéficier du zéro reste à charge prévu pour les paniers de soins "100% santé" ?	Eco	NON
Modérés, nécessitant de bénéficier du zéro reste à charge grâce aux paniers de soins "100% santé " et d'être remboursé en tout ou partie également pour les autres frais de soins* avec un reste à charge le cas échéant ?	Confort	OUI
Fort, nécessitant de bénéficier du zéro reste à charge grâce aux paniers de soins "100% santé" et en étant remboursé également pour les autres frais de soins* en minimisant le reste à charge le cas échéant ?	Premium	NON

*hors équipements prévus aux paniers de soins "100% Santé"

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des Assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE
CEDEX

Etude de besoins complémentaire santé liée à l'affaire n° 211 441 415 4



En complément de la gamme Confort, vous ou les membres de votre famille avez-vous des besoins :

Objet	Gamme	Assuré 1
Spécifiques en cas d'hospitalisation nécessitant de réduire le reste à charge des honoraires médicaux et chirurgicaux et de bénéficier d'un meilleur remboursement pour une chambre particulière ?	Renfort Sérénité	OUI

En complément de la gamme Confort ou Premium, vous ou les membres de votre famille avez-vous des besoins :

Objet	Gamme	Assuré 1
Spécifiques et réguliers en optique / aides auditives, qui nécessitent des verres/monture ou un appareillage coûteux ?	Renfort Optique / Aides auditives	NON
Spécifiques et réguliers en dentaire qui nécessitent des soins plus coûteux ?	Renfort Dentaire	NON

A retenir :

- Le 100% santé, issu de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, vous permet de bénéficier d'un zéro reste à charge sur les équipements prévus aux paniers de soins "100% Santé" pour les frais optiques, prothèses dentaires et aides auditives, sous réserve que les professionnels de santé respectent les tarifs maximum fixés. Ce dispositif entre en vigueur à compter du 01/01/2020 en optique et dentaire (sauf prothèses amovibles) et du 01/01/2021 en auditif et dentaire (prothèses amovibles).
- Tous les assurés d'un même contrat doivent adhérer soit aux gammes Hospi ou Eco, soit Confort ou Prémium. Par exemple, si vous souhaitez une garantie Confort, votre conjoint peut adhérer à une garantie Premium mais pas à une garantie Hospi ou Eco. Concernant les enfants, ils doivent disposer obligatoirement entre eux des mêmes garanties, renfort(s) optionnel(s) compris.

Pour renforcer votre couverture **Soins**, vous souhaitez une ou des garantie(s) optionnelle(s) **Prévoyance** pour :

Objet	Gamme	Assuré 1
Bénéficier d'une allocation forfaitaire en cas d'hospitalisation?	GH Classic	NON
Bénéficier d'une allocation forfaitaire renforcée en cas d'hospitalisation ?	GH Plus	NON
Bénéficier en cas d'hospitalisation d'une l'allocation forfaitaire variable selon la nature de l'hospitalisation ?	Forfaits Hospi	NON

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des Assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE
CEDEX

Etude de besoins complémentaire santé liée à l'affaire n° 211 441 415 4



A retenir : l'adhésion à une garantie Soins est indispensable au préalable si vous désirez ensuite choisir une garantie Prévoyance.

Cadre fiscal et réglementaire

Vous ne pouvez pas adhérer aux gammes **Hospi** et **Eco** si vous souhaitez un contrat vous permettant de bénéficier de la déductibilité fiscale dans le cadre du dispositif réservé aux travailleurs non-salariés non agricoles (article 154bis du Code général des impôts).

Egalement, les gammes **Hospi** et **Eco** ne peut être choisies si vous souhaitez adhérer à un contrat répondant aux conditions du contrat responsable, c'est à dire favorisant le remboursement des actes réalisés dans le cadre du parcours de soins.

LES GARANTIES QUE NOUS VOUS PROPOSONS

Pour répondre aux besoins et souhaits que vous avez exprimés, nous vous proposons les garanties suivantes que nous pensons adaptées:

- **Pour vos soins :**
 - les garanties de la gamme "Allianz santé", contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative souscrit auprès Allianz IARD par l'Association de Prévoyance Santé (ADPS) :

Assuré	Produit
Axel REVELLAT	Allianz Santé Confort renfort sérénité CH101D1S

pour un tarif TTC annuel : **577,28 euros**

Ce contrat est responsable, c'est-à-dire qu'il favorise les remboursements des actes réalisés dans le cadre du parcours de soins, intègre le dispositif "100% Santé" et permet le bénéfice éventuel d'avantages fiscaux et/ou sociaux.

Le détail des garanties est indiqué dans le(s) barème(s) qui accompagne(nt) cette étude. Il est précisé que :

- Tous les enfants bénéficient entre eux des mêmes garanties
- Les garanties sont accordées dès leur prise d'effet avec présence le cas échéant de limitation de garanties.
- Les exclusions éventuelles sont mentionnées dans les extraits de la notice d'information.

VOTRE COTISATION

Pour l'ensemble des garanties et personnes à assurer, votre cotisation annuelle estimée est de :

577,28 € TTC

Votre cotisation ne tient pas compte de la cotisation statutaire annuelle à L'ADPS (Association de Prévoyance Santé) payable une seule fois en cas de présence de garanties soins ou prévoyance :

5 € TTC

Ce que vous devez retenir : Les montants de cotisations indiqués sont en fonction des informations que vous avez fournies, et des garanties et options que vous avez souhaitées.

OFFRE COMMERCIALE

Vous bénéficiez de l'opération "Carré Gagnant", nous vous offrons 2 mois gratuits sur votre contrat Allianz Santé la 1ère année.

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des Assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE
CEDEX

LES FORMALITES QUE VOUS DEVEZ REMPLIR POUR ADHERER AU CONTRAT

Pour adhérer au contrat, c'est simple et rapide :

- Aucune formalité médicale n'est nécessaire car notre contrat est solidaire.
- Fournir une attestation de votre carte vitale.
- Compléter et signer une Demande d'Adhésion préalablement établie avec votre conseiller.
- Joindre un RIB pour le paiement de la cotisation et le versement des prestations.

LES INFORMATIONS IMPORTANTES

Nos conseillers peuvent bénéficier d'une rémunération variable.

Pour mieux apprécier les garanties Allianz, nous vous remettons, avec cette étude, les documents suivants :

- ✓ la notice d'information Allianz Santé
- ✓ des exemples de remboursement
- ✓ le barème des garanties
- ✓ les services associés

Vous reconnaissez que nous vous avons fourni par ailleurs le document d'information sur le (les) produit(s) d'assurance (réf. REG32479).

Conformément à l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale, Allianz vous communique :

- le ratio entre le montant total des frais de vos garanties d'assurance santé et le montant des cotisations
- ainsi que le ratio entre le montant des prestations et le montant des cotisations.

En 2019, le ratio entre le montant total des frais de vos garanties d'assurance santé et le montant des cotisations est de 24.63 %

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

En 2019, le ratio entre le montant des prestations et le montant des cotisations est de 77.42 %

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Votre tarif calculé ci-dessus est valable, **1 mois** à compter de son émission, pour des conditions identiques à celles décrites ci-dessus et sous réserve de date anniversaire, et de toute évolution législative ou réglementaire.

Votre conseiller est à votre disposition pour toute étude correspondante à des besoins complémentaires non exprimés dans le cadre de cette étude.

Etude de besoins complémentaire santé liée à l'affaire n° 211 441 415 4



DECLARATION DE L'ADHERENT ET SIGNATURE

Les éventuelles limitations de garanties, délais d'attente, délais de carence et exclusions sont détaillés dans la notice d'information du (des) produit(s): Allianz Santé et Forfaits Hospi jointe(s) à la présente étude de besoins et à la demande d'adhésion. Vous confirmez que l'expression de besoins figurant sur cette étude de besoins correspond bien à votre demande. Vous êtes intéressé par le(s) produit(s) d'assurance présenté(s) et demandez de prendre connaissance de la (des) demandes(s) d'adhésion correspondante(s).

Fait en double exemplaire, le ____ / ____ / ____, à _____

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL ALLIANZ :

SIGNATURE DU CLIENT :

(Précédée de la mention
« je reconnais avoir reçu ces informations »)

LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz ☐ Oui ☐ Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des Assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE
CEDEX